



LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61.06

CLASSIFICATION des Mineurs de la Régie Fond et des Ouvriers d'Exploitation Jour

Le 14 mars a eu lieu à la Direction des Charbonnages de France une négociation sur la classification des ouvriers fond et jour, hors-piqueurs et ouvriers de métier.

Une nouvelle réunion dite technique a lieu également à Paris le 2 avril sur le même sujet.

C'est incontestablement la grève du Service Chemin de Fer de Lorraine (450 travailleurs) qui a obligé les Charbonnages à négocier la question des classifications des ouvriers hors-filières.

La grève du Chemin de Fer a débuté le 24 janvier et s'est terminée le 20 février.

L'élaboration du cahier de revendications et les modalités d'action ont été arrêtées en assemblée générale du Personnel de ce Service le dimanche 13 janvier. L'assemblée s'est tenue à l'appel de la CFDT. Il faut noter que sur les quatre délégués mineurs qui couvrent ce service, trois sont des élus CFDT.

Le Syndicat CGT s'est rapidement associé à l'action. FO s'est rallié au cours de la grève. La CFTC pour sa part a combattu le mouvement.

Le 30 janvier, à l'occasion de la réunion annuelle sur les salaires, M. GARDENT, Directeur Général des Charbonnages, a dû accepter le principe d'une discussion sur la question des classifications sans pour autant

fixer une date et en précisant que les mesures qui pourraient être prises seraient imputées à la masse salariale.

Le 14 février, une manifestation des grévistes à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration de Lorraine a obligé M. GARDENT, présent ce jour à MERLEBACH, à arrêter la date du 14 mars.

POSITION C.F.D.T. :

Notre dernier Congrès et le Congrès précédent ont arrêté les objectifs CFDT en la matière.

RESUME DES OBJECTIFS :

1.) Le piqueur et abatteur doivent être considérés comme un ouvrier de métier (donc rentrer dans le protocole des ouvriers de métier).

2.) C'est l'homme qui doit être classé et non seulement les emplois.

3.) Tout travailleur a droit à un déroulement de carrière. Pour la CFDT, il faut qu'un ouvrier ait au minimum trois échelles à l'ancienneté.

4.) Aucun travailleur ne devait être déclassé financièrement en cas de mutation par accident, maladie ou restructuration.

(suite page 7 >)

Pour éviter un recours massif au NUCLÉAIRE :

La CFDT propose un programme d'urgence basé sur un vaste plan de diversification.

- CHARBON
- ECONOMIE D'ENERGIE DANS LE LOGEMENT
- TRANSPORT COLLECTIF
- GEOTHERMIE (utilisation de l'eau chaude contenue dans le sous-sol)
- ENERGIE NOUVELLE (solaire, chauffe-eau solaire)
- BIOMASSE (énergie tirée de la matière végétale)
- GAZ

La CFDT a, le 21 mars, déposé auprès du Ministère de l'Industrie, un programme d'urgence en matière énergétique. Ce programme, rendu public, met en cause le choix du tout nucléaire de la France qui n'est pas à l'évidence une réponse aux problèmes qui se posent et vont se poser aux travailleurs de notre pays.

Nous reproduisons ici les raisons qui militent pour un changement de politique en matière de choix énergétiques et le programme charbon qui est un des volets du programme d'urgence.

(suite page 2 >)

La C.F.D.T. assigne la C.A.N.S.S.M. en référé le 25 MARS 1980

Le 12-10-79, la CFDT dénonçait la Convention Collective en se conformant à l'article 1^{er} de celle-ci :

- préavis de 3 mois ;
- en produisant à l'appui les textes et modifications à apporter.

(suite page 6 >)

LOGEMENTS

C.E.C.A.

(voir article page 8)

Ingénieurs et Cadres - Administratifs Techniciens - Agents de Maîtrise

VOUS COTISEZ A LA CAPIMMEC

PARTICIPEZ A L'ÉLECTION DE VOS DÉLÉGUÉS
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN VOTANT POUR
Les Candidats C. F. D. T.

A propos du recentrage de la CFDT ! La CGT à une drôle de façon d'écrire l'histoire

Pour la vérité historique

Comme vous le savez, le Bureau national de mars a décidé d'une intervention en justice pour diffamation après l'attaque du secrétaire de la Fédération PCF de Belfort J.-M. Martin contre E. MAIRE, secrétaire général de la CFDT, à propos de la guerre d'Algérie.

Parallèlement, la CFDT lance l'appel ci-dessous : « POUR LA VÉRITÉ HISTORIQUE ET LA LOYAUTÉ DES DÉBATS » à tous ceux qui, dans le pays, ont connu, approuvé et apprécié l'attitude de notre organisation pendant cette période.

« Le Parti communiste développe des attaques de plus en plus nombreuses contre la CFDT et calomnie celle-ci et ses militants. Ainsi à Belfort, le secrétaire général de la CFDT — Edmond Maire — vient d'être accusé d'avoir « pacifié l'Algérie au lance-flammes et torturé les militants de la liberté ».

Nous n'acceptons pas que de telles accusations soient lancées contre la CFDT à propos de l'Algérie.

La vérité historique c'est au contraire que les militants de la CFDT et l'organisation syndicale elle-même ont joué un rôle positif et courageux contre la torture, le colonialisme et pour la paix.

En signant la présente déclaration, nous entendons affirmer que le débat, condition de la démocratie, implique le respect de la vérité et qu'il exclut la calomnie.

Nous affirmons que l'essentiel actuellement est de tout faire pour que rien ne puisse accentuer la division des travailleurs, ce qui implique que la nécessaire discussion entre organisations syndicales et politiques de gauche, soit ouverte et sans haine. Ainsi sera possible la confrontation des idées, la relance de l'action et l'ouverture de perspectives d'avenir ».

Dans le N° 389 de mars 80 du « Travailleur du Sous-Sol », il est question de la CFDT à toutes les pages et du recentrage à toutes les sauces.

Ces articles orientent et même concluent expressément sous la signature d'un Secrétaire de la Fédération Nationale que la CFDT s'orientait vers « les méandres de la collaboration de classe ». Heureusement que la CGT avait à écrire contre la CFDT, car elle n'aurait pas réussi à sortir son Journal.

TOUT CE QUI EST OUTRANCIER EST INSIGNIFIANT

Les justifications pour affirmer que la CFDT glisserait dans la collaboration de classe ne tiennent pas à l'examen et face aux faits réels vécus. Nous nous en expliquerons plus loin et voulons d'abord examiner les problèmes des choix de la CGT.

Affirmer au nom de la CGT des thèses découlant d'un choix politique et d'une volonté de reproduire au niveau syndical la division de la gauche, relève d'une stratégie qui ne peut avoir le soutien des mineurs et les travailleurs en général.

Tout le monde s'interroge pourquoi la CGT au moment du « Programme Commun » freinait l'action et continue actuellement sur la même voie pour assurer un hypothétique résultat électoral politique.

Les seules différences qui existent sont que le résultat politique éventuel concernant un candidat de la gauche unie en 1978 et pour 81 un candidat du P.C.

Sur le plan national, par contre, il n'y a pas de différence. C'est toujours la globalisation et la transposition pure et simple sur le plan politique de la solution des objectifs revendicatifs des Mineurs. La CFDT, pour sa part, est en opposition d'une telle orientation, car peu importe le pouvoir politique en place, il faudra toujours que le syndicalisme joue son rôle et remplisse sa fonction de porte-parole des travailleurs.

Cela est plus difficile avec un pouvoir de droite. Mais si depuis que la droite est au pouvoir les syndicats s'étaient contentés d'affirmations de principe sans négocier au jour le jour, la réalité concrète des problèmes des travailleurs, où en serions-nous ?

(Suite page 7)

La C.F.D.T. propose un programme d'urgence basé sur un vaste plan de diversification

(suite de la première page)

La France dépend, pour les deux tiers, des pays producteurs de pétrole pour satisfaire ses besoins actuels en énergie. Or, de graves menaces pèsent sur la régularité des approvisionnements. Un conflit local au Moyen-Orient peut rendre la situation très tendue. La volonté, légitime, des producteurs de ménager leurs réserves dans le temps les conduit à réduire les quantités disponibles. A terme des ressources nouvelles seront découvertes et exploitées mais dans les prochaines années l'équilibre offre/demande restera précaire.

L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : LE NUCLÉAIRE

Pour faire face à ce péril, le gouvernement a mis essentiellement sur une carte : l'électricité nucléaire. Il prétend, d'ici 1985, couvrir 55 % de la consommation électrique par des centrales nucléaires. Il veut porter cette proportion à 75 % d'ici 1980. Dans les années à venir, la production supplémentaire d'énergie électro-nucléaire serait égale à l'augmentation totale de la consommation d'énergie.

LE NUCLÉAIRE !

UNE RÉPONSE NON SATISFAISANTE

Le développement rapide de la pénétration de l'électricité freine l'utilisation de produits pétroliers et E.D.F. va également réduire sa consommation de fuel mais le rapport production nouvelle-économie est faible car le chauffage électrique représente un gaspillage des ressources primaires et les autres besoins, couverts actuellement par les produits pétroliers ne sont guère modifiés. En 1985 sur 215 M tep consommés il y aurait encore 97 M tep de pétrole.

Le système électro-nucléaire fondé sur la seule technologie des centrales à eau légère PWR est fragile. Dans le monde, les difficultés se multiplient : en France comme en Finlande, aux Pays-Bas, au Japon et aux U.S.A. des incidents ou accidents montrent que ce type de centrale est beaucoup moins sûr que ne l'affirment les promoteurs du nucléaire : fuites de liquide de refroidissement, usure précoce des générateurs de vapeur, fissures dont on ne connaît pas les lois d'évolution, mauvais fonctionnement de certaines pièces.

On court le risque, à la suite d'un accident plus grave que les autres, d'avoir à arrêter un jour toutes les centrales à la fois.

Les questions du traitement des combustibles irradiés et du stockage des déchets radioactifs ne sont pas résolues à l'échelle industrielle. Quant aux surré-générateurs, les difficultés économiques et technologiques que représente le développement des réacteurs de ce type et du cycle du combustible associé sont telles que leur utilisation devrait être rejetée.

LES OBJECTIFS C.F.D.T. !

UNE RÉPONSE POSITIVE A LA SITUATION ACTUELLE

Ce n'est pas une attitude dogmatique qui est à la base des démarches CFDT pour une autre politique de l'énergie. C'est le souci de la sécurité des travailleurs et des populations et c'est une inquiétude pour la satisfaction des besoins qui nous conduisent à exiger que la mise en œuvre du premier programme d'E.D.F. se fasse à un rythme compatible avec la sûreté et la sécurité, à demander la suspension des programmes suivants en attendant qu'un large débat public ait permis de trancher la question de la politique énergétique de la France pour l'avenir et à proposer qu'en tout état de cause celle-ci soit fondée sur une plus grande diversification des approvisionnements et une meilleure utilisation de toutes les possibilités de nos régions.

LA DIVERSIFICATION !

ET UNE RÉGIONALISATION : SEUL MOYEN EFFICACE

Sur ce dernier point, nous considérons que beaucoup de temps a été perdu. Trop peu a été fait depuis 1974.

Si les organismes de coordination se sont multipliés, si des dispositions ont été prises comme les nouvelles normes d'isolation pour les logements neufs, si des aides ont été proposées aux particuliers et aux industriels, si surtout beaucoup de discours ont été prononcés, les réalisations concrètes sont minces. En 1978, 2 000 chauffe-eau solaires installés contre 10 000 prévus, en 1979, à peine 25 000 logements raccordés à des nappes géothermiques contre 125 000 annoncés, de faibles efforts des industriels, et en revanche l'extension de la part de la route dans les transports de voyageurs et de marchandises. Ce sont surtout le ralentissement de la croissance et le renchérissement du coût de l'énergie qui sont à l'origine de la stabilisation de la demande d'énergie ; la pénétration du gaz et la substitution du charbon au fuel dans des centrales E.D.F. sont les faits les plus efficaces de cette période.

LE NUCLÉAIRE : UN FREIN

A UNE VÉRITABLE DIVERSIFICATION

A nos yeux, cela s'explique par la volonté de laisser toute la place à l'expansion de l'électricité d'origine nucléaire et par le coût écrasant de cette stratégie. E.D.F. doit financer un programme exceptionnel et tout le reste est réduit à la portion congrue. Les divers organismes créés pour les économies d'énergie et les énergies nouvelles n'ont encore que des moyens matériels, financiers et humains insuffisants. Il a fallu attendre 1980 pour songer à relancer la recherche pétrolière dans notre domaine national et pour envisager une nouvelle politique charbonnière.

AGIR A PARTIR DES BESOINS.

Il nous semble qu'il n'y a pas eu de réflexion approfondie sur les « besoins » et sur la meilleure manière de les satisfaire. On continue à raisonner sur les capacités de production et l'on se réfère toujours à des techniques lourdes héritées de l'après-guerre ; l'inventaire des possibilités de chaque région n'a pas été mené à bien ; les capacités d'initiative des collectivités locales n'ont été ni suscitées ni aidées ; la formation des consommateurs relève du gadget et non de l'assistance technique systématique.

La C.F.D.T. ne prétend pas détenir le secret d'une solution miracle. Elle n'existe pas. C'est justement la notion de « solution parfaite » qu'il faut écarter. La C.F.D.T. demande que l'on ne s'en remette plus aux mains, tantôt des pétroliers, tantôt des électriciens pour régler notre avenir énergétique. Face à la crise il faut susciter les initiatives de tous pour une meilleure utilisation de l'énergie et le développement de toutes les ressources françaises. Il faut de profondes modifications structurelles. Il faut changer les mentalités. Ce sera une œuvre de longue haleine, une politique pour le long terme.

DÈS AUJOURD'HUI

PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES

Aujourd'hui nous nous contentons de présenter quelques propositions allant dans le sens de ces changements mais pouvant être appliquées dès maintenant. Nous les avons retenues parmi beaucoup d'autres selon trois critères :

- les solutions techniques sont prêtes, il suffit de passer au stade de la grande série ;
- les rendements sont importants en termes d'économie d'énergie et surtout de produits pétroliers ;
- les retombées pour l'emploi et le développement régional sont importantes.

Le charbon, une énergie pour l'avenir :

En 1955, le charbon couvrait les 2/3 de nos besoins en énergie, 10 ans après il en couvrait encore 40 %.

La baisse systématique du prix relatif du pétrole a amené les Gouvernements français à réduire cette part jusqu'à 15 % mais la production nationale a décliné encore plus vite, 58 millions de tonnes en 1960, 23 millions en 1979.

En 1974, un plan de freinage de la récession avait été décidé. Ce plan a conduit à prolonger certaines exploitations mais le principe de la régression n'a pas été décidé. Vers 85/86, la production doit se situer autour de 13 millions de tonnes. Le Bassin du Nord serait complètement arrêté.

Les effectifs des charbonnages sont passés de 242 000 en 1956 à 69 000 fin 78. Si la récession se poursuit, c'est près de 40 000 emplois qui seront encore supprimés d'ici 1990.

Au même moment, presque partout dans le monde, la relance charbonnière est une des bases des politiques énergétiques (U.S.A., U.R.S.S., Chine, R.F.A., etc.). En R.F.A. un programme de gazéification et liquéfaction vient d'être lancé pour 13 milliards de D.M.

Le Gouvernement français, pour sa part, ne parle que de relance de la consommation fondée sur le seul charbon importé. La C.F.D.T. n'est pas opposée à l'importation de charbon étranger et, en conséquence, au contrôle de sources extérieures en accord avec les pays producteurs. Mais elle estime cette politique « du tout importé » insuffisante et dangereuse. Les pouvoirs publics font l'hypothèse que le prix du charbon sur le marché international restera durablement faible. On peut penser au contraire que la forte croissance de la demande et l'augmentation des charges d'exploitation de gisements moins faciles d'accès amènera les producteurs à rapprocher leurs prix à la thermie de ceux du pétrole. Il y a donc un intérêt majeur à relancer l'utilisateur du charbon comme facteur de diversification mais aussi à porter la part du charbon français à un haut niveau pour nous assurer une plus grande autonomie. Le surcroît qui pourrait en découler un certain temps mérite d'être payé, l'expérience du tout pétrole importé est là pour le montrer. En outre, tous les calculs reposent sur les données actuelles. Mais, après 20 ans de régression, donc de faiblesse des progrès techniques, les conditions d'exploitations et d'utilisations ne peuvent plus être considérées comme normales.

Nos propositions :

Production Nationale : dans une première étape, retrouver et maintenir la production nationale de 20 millions de tonnes par l'arrêt de la régression (24 MT avec la récupération) par la suite la production nationale pourrait être portée à 30 millions puis à l'horizon de la fin du siècle à 45/50 millions de tonnes.

La Consommation Nationale qui plafonne actuellement vers les 50 millions de tonnes devrait atteindre le double de ces chiffres dans 20 ans.

Des moyens pour la relance charbonnière :

1.) **Etablissement d'un nouvel inventaire des ressources du sous-sol français** en distinguant les ressources géologiques, les ressources techniquement exploitables et les ressources planifiables ou « économiquement exploitables » sur la base d'hypothèses de prix concurrentiel avec les prix actuels du pétrole importé donc supérieurs à 5 centimes la thermie en 1980.

Nous n'avons donc pas abordés tous les domaines. Il est certain par exemple que de grandes économies doivent et peuvent être réalisées dans le secteur industriel et le tertiaire, que la prospection du sous-sol français on-shore et off-shore doit être relancée avec vigueur. Il faudrait aussi reconsidérer la conception et l'utilisation des produits. L'époque de l'énergie bon marché nous a légué des habitudes qu'il faut réformer. La qualité et la durabilité des produits doivent être améliorés, la récupération peut être une des principales sources d'approvisionnement pour certaines matières tout en réduisant les consommations d'énergie. Nous avons tenu compte des travaux engagés par nos organisations dans de nombreuses régions.

Nos propositions ne prétendent pas à l'originalité. Sur certains points (biomasse) nous considérons que les projets des pouvoirs publics sont une bonne base de travail.

Le problème est de passer aux réalisations. Nous ne croyons pas que le Gouvernement fera assurer en même temps le financement de son programme nucléaire et d'un plan ambitieux d'économies, de lancement des énergies nouvelles et d'exploitation des ressources nationales. Il est à craindre que dans les arbitrages ce soit toujours le nucléaire qui l'emporte et que le démarrage à grande échelle de nouvelles industries de l'énergie soit laissé à l'appréciation des groupes privés.

La diversification et la sécurité énergétiques exigent qu'une partie des dépenses nucléaires soient reportées sur les économies et les filières de production qui seront aussi « rentables » dès lors que l'on aura dépassé un certain volume de réalisations.

Enfin nous souhaitons que nos propositions soient discutées, améliorées, étendues et qu'elles aident à la rédaction de projets plus concrets parce qu'adaptés au terrain régional et local et qu'elles suscitent prise de conscience et mobilisation puisque en définitive l'énergie doit être l'affaire de tous.

Estimation des réserves profondes exploitables par la gazéification in situ (poursuite des travaux du groupe d'expert et développement du rapport d'avril 1979).

2.) **Maintien en activité des puits actuels** compétitifs avec le pétrole importé :

- Développement de la production de ses puits ;
- Mise en exploitation des ressources de Lons-le-Saunier ;
- Exploitation des gisements superficiels.

3.) **Utilisations objectives :**

— Maintien d'une utilisation par E.D.F. à concurrence de 25 % environ de sa production électrique. Par l'achèvement des reconversions de centrales mixtes, la transformation de centrales au seul fuel ; la construction de centrales charbon par les Houillères et E.D.F.

— Huit nouvelles tranches de 600 MW au charbon en service en 1985, ce qui veut dire qu'il faut relancer le programme charbon et pour cela, changer au moins pendant trois ans (1980 à 82) six tranches annuelles.

— Développement de l'utilisation par l'industrie et les chaufferies collectives. L'objectif gouvernemental de 20 MT en 1990 doit être atteint. L'utilisation dans les foyers domestiques proches des centres miniers doit être à nouveau encouragée (nouveaux matériels, conditionnement du combustible).

— Démarrage des recherches sur la gazéification du charbon en usine et in situ.

— Relance de la carbo-chimie sur de nouvelles plateformes.

Relance de l'emploi, revalorisation de la profession :

La relance charbonnière est susceptible de créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois fond, jour, distribution et dérivés du charbon, nouveaux matériels, exportation de techniques et de matériels.

Ceci implique la revalorisation de la profession de mineurs. Le rôle des Houillères doit être redéfini non plus comme organisateur de la régression mais organisateur du renouveau de charbon en liaison avec les problèmes de sécurité, de pollution, de conditionnement du combustible, de gazéification et liquéfaction et de reprise de la carbo-chimie.

« LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel
de la Fédération Nationale des Mineurs
C. F. D. T.

Secrétariat administratif :

59500 DOUAI — Tél. 88.61.86

35, rue des Ferronniers

C.C.P. : LILLE 3.773.92

Gérant : Jean PRUVOST

Inscrit à la Commission paritaire
sous le numéro 511073

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A. - 49500 SEGRÉ

Inscrit à la Commission paritaire sous le numéro 511073

BASSIN DE LORRAINE

2 Accidents Mortels aux Houillères de Lorraine en Mars

Deux mineurs ont laissé leur vie au fond de la mine. Cela était évitable si les conditions économiques et un esprit de sécurité réel permettaient de travailler autrement.

Le 5 mars au Puits REUMAUX :

Ecrasé par une berline déséquilibrée par sa charge, CRIQUANT André est tué deux ans avant sa retraite

CRIQUANT André était mineur de fer. Sa mine ayant fermé, il a été contraint de s'embaucher dans les Houillères pour terminer sa carrière et parvenir à la retraite.

Entre le fer et le charbon, il y a une grande différence d'exploitation. On peut se poser la question de savoir si la formation nécessaire et les possibilités d'adaptation sont données à ces camarades en fin de carrière.

Où notre système économique tue. Au nom de la rentabilité capitaliste, les mineurs de fer sont « transférés » dans d'autres exploitations.

10 mars au Puits LA HOUVE :

OUBARKA HOSSEIN, camarade marocain, est écrasé par un bloc sous lequel on le faisait travailler sans protection devant la machine de creusement

Lui aussi a été contraint de venir sous la pression du système économique à travailler en Lorraine.

Notre camarade marocain étant en plus sous contrat temporaire pour mieux l'exploiter et pouvoir facilement le licencier au cas où il n'aurait été que malade ou blessé. Sous pression que le contrat ne soit pas renouvelé, ce personnel est rendu docile et moins revendicatif. C'est un deuxième objectif patronal qui, à terme, sera écarté par la solidarité ouvrière.

C'EST LE 4^e MAROCAIN TUÉ DEPUIS LE DÉBUT DES CONTRATS TEMPORAIRES EN LORRAINE

C'est sur cette base, que lors de la cérémonie funéraire, des responsables marocains ont interpellé les dirigeants des mines, le pouvoir politique français et même les syndicats pour que les travailleurs marocains

soient respectés dans tous les domaines, y compris dans leur intégrité physique.

Lorrains, nous devons prendre en compte l'appel de ces travailleurs du Tiers Monde qui ne peuvent pas continuer à être pris comme de « la chair fraîche » pour faire fonctionner les mines.

Les Mineurs Marocains ont les mêmes devoirs que les autres mineurs. Ils doivent avoir les mêmes droits et garanties du Statut du Mineur qui leur sont refusés par l'exploitant, et l'office d'immigration français qui canalise leur venue dans les mines françaises. Il n'est pas nouveau que des « étrangers » travaillent dans les mines françaises (Polonais, Allemands, Yougoslaves...) mais jamais ils n'ont eu comme les Marocains un statut au rabais.

MINEURS DE FRANCE, il ne faut pas laisser le patronat organiser une masse de mineurs à statut inférieur dans les mines françaises.

N'y a-t-il pas en permanence plus de 5 000 Marocains sous contrat temporaire.

N'y a-t-il pas des milliers de travailleurs d'entreprise (Sotramines, La Souterraine, Intrafor-Cofor...) exploités par les Directions au fond et à la surface avec des droits réduits. Il y a même déjà des équipes à l'abattage dans des Bassins Français. C'est là une manière pour progressivement tuer les mines françaises.

Prendre de plus en plus de mineurs à statut réduit, c'est détruire le Statut du Mineur français en le vidant de sa substance.

Comme on fait dans le privé par les intérimaires pour se soustraire aux conventions collectives et contrats d'entreprise, dans les mines ce sont les entreprises de travaux souterrains et les camarades marocains collectivement qui sont exploités pour permettre la réduction des droits sociaux arrachés par l'action ouvrière.

C'est tout cela qui est en cause et mis en lumière par les deux accidents mortels qui ont endeuillé les mineurs de Lorraine.

Est-ce que nous nous en rendons compte ? Notre petit égoïsme personnel en considérant que :

« Je ne suis pas directement touché » ne prend-il pas le dessus.

Il faut répondre en âme et conscience à ces questions.

P. BLADT,

Secrétaire général.

Siège Wendel

Grève des conducteurs locos

C'est à la demande des conducteurs locos que la CFDT organisait une réunion avec ce personnel le samedi 26 janvier 1980. A l'issue de cette réunion, un cahier de revendications a été déposé à la Direction du Siège ainsi qu'à la Direction du Groupe Nord. Deux entrevues, l'une le 18-2 avec le chef de siège, la seconde le 22-2 avec le Directeur du Groupe Nord, conduisirent le personnel concerné à attendre les résultats des discussions à Charbonnage et au Bassin pour les ouvriers hors-filières, cela suite aux promesses qui leur furent faites que leur cahier de revendications serait pris en considération dans ces discussions.

Or, il se trouve que les propositions de classifications, telles qu'elles ont été proposées lors de ces discussions, apparurent comme totalement inacceptables pour l'ensemble du personnel roulage.

La reconstitution de carrière très limitative étant en retrait sur le cahier de revendications déposé par la CFDT pour les conducteurs locos de Wendel et du Bassin.

Il apparaît en clair que les ouvriers en fin de carrière, ainsi que les nouveaux embauchés de ce service, sont nettement désavantagés par le système de classifications proposé sans pour autant que ceux ayant une ancienneté moyenne bénéficient d'une amélioration sensible de leur situation actuelle.

En conséquence de quoi les conducteurs locos de Wendel, réunis en assemblée le samedi 22 mars décidèrent de relancer l'action revendicative par une grève d'avertissement de 24 heures pour le jeudi 27 mars, dans le but d'obliger la Direction des HBL de négocier ce cahier de revendications qui porte notamment sur les classifications, les primes liées à l'emploi et une reconstitution de carrière pour le personnel le plus ancien.

Au lendemain de cette grève suivie à 100 % que pouvons-nous dire ?

La CFDT ne peut que féliciter l'ensemble des conducteurs et dispatcheurs de Wendel pour l'élan de solidarité en tous points remarquables qu'ils montrèrent dans cette action en réalisant l'unité nécessaire et en la maintenant, malgré les pressions et manœuvres de dissuasion de la Direction du Siège.

Mais que dire des agissements de la CFTC, sinon qu'une fois de plus, elle a joué à fond son rôle d'allié privilégié du patron.

Appelée en renfort après l'échec des manœuvres de dissuasion de la Direction du Siège, elle délégua le soir un permanent au Puits Wendel et de Marienau et distribua des tracts appelant contre la grève pourtant décidée par le personnel en assemblée.

Au poste du matin, elle mit en place au Puits Wendel tout un appareil pour dissuader le personnel du Roulage de persister dans leur décision.

Il est plus que navrant de constater qu'un syndicat quel qu'il soit soit employé à faire autre chose que défendre les revendications des travailleurs et à les soutenir lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Il est également déplorable de voir que les agents de maîtrise se sont laissés utiliser par la Direction pour remplacer les ouvriers en grève et ceci malgré l'appel de la Section ETAM-CFDT leur demandant de refuser ce travail de sabotage du mouvement d'action. Et là encore nous retrouvons en tête de ligne des élus CFTC Etam du Service qui roulèrent les machines.

Devant la détermination du personnel du roulage, manifestée lors de cette action, la CFDT s'engage à défendre les revendications formulées, à savoir :

- promotion à l'ancienneté pour tout le personnel, avec suppression des probations et tout autre frein limitatif ;
- reconstitution de carrière sur l'ancienneté totale ;
- revalorisation des emplois ;
- une amélioration des protocoles piqueurs et ouvriers qualifiés de métier.

Déclaration des Dactylos HBC en 3^e semaine de grève...

Nous sommes environ soixante dans le Bassin, réparties pour la majorité dans deux pools à la Nouvelle et à l'Ancienne Direction. Nous sommes en grève depuis deux semaines. Nous vivons des conditions de travail que beaucoup croiront d'un autre temps, mais qui existent encore en 1980 aux Houillères du Bassin de Lorraine :

- comportement autoritaire, tyranique et mesquin de la hiérarchie ;
- il y avait interdiction de parler pendant le travail ;
- contrôle draconien des absences en dehors du pool ;
- courrier distribué seulement à l'heure de la sortie ;
- température de 25/27° dans la salle des machines, mais interdiction de boire de l'eau ;
- surpeuplement du personnel dans la salle des machines ;
- matériel inadapté aux nouvelles machines ;
- travail très astreignant et sans interruption à l'exception de deux pauses, trop courtes, à des horaires imposés ;
- ... tout ceci et bien d'autres choses pour 2 200 F par mois ! Et il faut tenir pendant six ans au moins dans ces conditions. C'est long !

En prime, la Direction nous impose de nouvelles machines « informatisées ». Pas pour remédier à nos conditions de travail déplorables, mais pour améliorer la productivité ! Ou'importe si ces machines nous coûtent plus d'attention, de fatigue et de tension nerveuse.

Devant tant de mépris à notre égard et devant le refus de la Direction de nous respecter en tant que femmes et travailleuses dans l'entreprise, nous nous sommes mises en grève et depuis le 17 mars, nous arrêtons le travail 1 h 25' par jour. Dès l'annonce de la grève, les représailles ne se sont pas faites attendre :

- comportement intolérable de la hiérarchie, matraquage verbal, « engueulades » soignées, menaces de tous ordres ;
- fouille dans les bureaux pour mettre la main sur le cahier de revendications ;
- depuis novembre, nous travaillons sur les machines informatisées. Dès le début de la grève, une lettre nous apprend que nous sommes en stage probatoire, dont l'issue, comme chacun le sait, est laissée à l'appréciation du chef ;
- la Direction nous adresse individuellement une lettre, fort polie pour une fois, nous menaçant de poursuite et de licenciement pour pratique de grève perlée ;
- la Direction entreprend des études ergonomiques. Nous devons défilier en salle de pause en « petite tenue », où des « infirmières » nous mesurent sous toutes les « coutures ». Pas un mot de concertation préalable avec le personnel concerné de la part de la Direction ;
- les mesures d'intimidation pleuvent : comptage des lignes, pointage le soir à la sortie à 16 h 05 précises ;
- la Direction empêche les délégués syndicaux à remplir leur fonction en voulant leur refuser l'accès sur les lieux de travail et en empêchant les discussions. Cette répression trouve un écho dans les plus hautes sphères de la Direction du Personnel où un délégué syndical est accusé de « dépasser les limites du raisonnable » et menacé de poursuites ;
- comme pour la grève des cheminots, la réponse de la Direction à nos revendications se traduit par la mise en place de moyens visant à court-circuiter

notre action. Une partie du travail est traitée à l'extérieur, de nouvelles dactylos sont embauchées dans des conditions obscures...

Nous revendiquons :

- un profil de carrière plus rémunérateur et plus sûr ;
- l'amélioration de nos conditions de travail ;
- la suppression de toutes les mesures vexatoires ;
- l'allongement des deux pauses à 30 mn, l'aménagement des lieux de travail ;
- l'attribution d'une prime de fonction égale à 12 PH.

AVEC VOTRE APPUI ET VOTRE SOUTIEN : NOUS FORCERONS LA DIRECTION A NOUS RESPECTER EN TANT QUE FEMMES ET TRAVAILLEUSES A PART ENTIERE.

Le 12^{ème} Directeur des Houillères est le manipulateur du démantèlement des Sociétés de Secours Minières et de remise en cause des Œuvres de la S.S.M.

Il y a une situation scandaleuse qui se développe sur le Bassin de Lorraine et dans l'Union Régionale Est de la Sécurité Sociale Minière. Un Directeur HBL nommé pour les besoins de la cause en tant que Président-Directeur Général HOSPITALOR (Association de Gestion et de Regroupement des Hôpitaux du patronat des mines), tout en étant en même temps gestionnaire de la SSM-SARRE et MOSELLE en tant que trésorier à l'Union Régionale Est des SSM.

Il applique une stratégie globale, consistant à affaiblir les œuvres du Régime Minier — hôpitaux et organisation générale des soins — en drainant les capitaux économisés par sa gestion désastreuse du Régime de Sécurité Sociale Minière, vers les hôpitaux privés patronaux.

En modernisant plus vite et mieux les hôpitaux patronaux non transférés à la Sécurité Sociale Minière par décision des compagnies minières, M. DALLENS et la Direction Générale des HBL, lentement mais sûrement, diminuent le standing et les possibilités de l'Hôpital de Freyming et de Creutzwald au profit des outils de la politique hospitalière patronale que sont les hôpitaux HOSPITALOR.

**CETTE POLITIQUE DU PATRONAT
NÉCESSITE DES ALLIÉS**

Cela est une vérité, car le patronat avec 1/3 des sièges qui lui sont attribués dans les Conseils d'Administration ne suffisent pas pour prendre des décisions qui minent le Régime Minier de Sécurité Sociale.

Des syndicats comme la CFTC, pour avoir les présidences des SSM ; CGC, pour être de principe en accord avec les Directions et FO et les Invalides du Travail qui sont leurs associés en étant d'accord avec CFTC et CGC, justifient ainsi leur existence et les protections dont ils bénéficient jusqu'au niveau gouvernemental.

Reste la C.G.T.

La CFDT ne classe que la CGT au même niveau que les syndicats cités ci-dessus.

Mais par opportunisme ou peut-être pour avoir un poste au Conseil de Surveillance d'HOSPITALOR, ils ont voté des subventions à HOSPITALOR dans les Conseils d'Administration qui sont forcément remises au patronat minier au détriment des établissements SSM qui périclitent. Cela est la vérité, justifiée d'ailleurs par une prise de position des Administrateurs CGT de la SSM Sarre et Moselle parue dans le N° 390 du Travailleur du Sous-Sol — rubrique Lorraine — qui dit à propos d'HOSPITALOR :

« Depuis plus de deux ans notre organisation est en train d'étudier ce problème (Hospitalor) sous tous ses aspects et nous ne manquerons pas de faire connaître notre position... »

L'ensemble de l'article CGT laisse clairement sous entendre qu'une révision de position est engagée. La CFDT s'en réjouit et croit qu'il y a des possibilités d'unité pour stopper l'effritement de la Sécurité Sociale Minière organisé par le patronat et jusqu'à présent cautionné, y compris par la CGT.

La CFDT a toujours eu une position claire et n'a jamais voté de subvention au patron pour leurs hôpitaux et faire des bénéfices sur la santé des Mineurs. La CFDT a toujours revendiqué que la mine fasse du charbon, du coke, de l'électricité, et que la Sécurité Sociale s'occupe de la santé et des soins aux blessés et malades. A chacun son travail et les vaches seront bien gardées dit un dicton populaire.

Camarades de la CGT ne réfléchissez pas trop longtemps encore, car il sera trop tard pour le régime minier, ne mettez pas trop de temps pour terminer vos réflexions.

CFDT - Lorraine.

HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Pour le DAC - GMT

L'avenir c'est quoi?... L'avenir c'est qui?...

Quand G.M.T. est née, les patrons nous ont dit : « On a du bonheur car nos ateliers ont la richesse d'avoir dans leurs murs, tous les corps de métier : ajustage, machines-outil, chaudronnerie, électricité, bobinage, menuiserie, etc. »
Avec tout ça, l'avenir était à nous car il n'y avait pas, dans le Nord-Pas-de-Calais, une entreprise aussi bien placée que nous...

DIVISER... POUR RÉGNER!...

Aujourd'hui, les patrons ont changé d'avis. Ils prétendent rigoureusement le contraire et ils affirment que les clients ne s'y retrouvent pas et qu'il est mieux de séparer les spécialités... Quand on sait que certains chefs de services passent leur temps à critiquer le service d'à côté, ça n'est pas surprenant que les patrons aient changé leur fusil d'épaule!...

Ils inventent maintenant des unités séparées et autonomes. Il paraît que cela va aller mieux, que ça va être plus facile de gérer, que ça va être plus rentable...

Tu rigoles!... Il ne faut pas rigoler; ils ont l'air sérieux, les patrons et ceux qui croient qu'ils sont patrons, quand ils affirment des choses pareilles...

Nous à la CFDT on rigole aussi et on n'y croit pas à leur truc. Ils vont multiplier le nombre de patrons, ça n'est pas gratuit ça!...

Ils vont multiplier les services administratifs et les services techniques. Ça non plus ça ne va pas simplifier les choses et ça n'est pas gratuit. Ils multiplient les équipes qui travaillent à l'extérieur des ateliers; ça non plus ça n'est pas gratuit car ils réduisent de plus en plus le nombre d'ouvriers dans les ateliers et plus le nombre sera réduit plus les charges réparties feront monter le prix de revient horaire de chaque ouvrier et moins on sera compétitif; c'est pourtant simple à comprendre, mais « eux », ils ne comprennent pas...

OU SONT LES VRAIS COUPABLES?...

Ils sont même gonflés car ils prétendent que si on ne s'en sort pas, c'est de la faute de l'ouvrier qui ne produit pas assez; c'est de sa faute parce qu'il n'est pas assez qualifié et qu'il ne prend pas d'initiatives...

Pour la CFDT il est certain que plus on multiplie le nombre d'improductifs et plus on réduit le nombre de productifs, plus on est certain de se casser la figure!...

Eux (les apprentis patrons), ils prétendent que tout est de la faute du lampiste. Pauvres lampistes, dans la plupart des cas, ils sont écourtés; on leur alloue des temps qui ne tiennent pas debout pour exécuter leur travail; on leur adresse des reproches à répétition quand ils commettent une petite erreur. A croire que les autres n'ont fait jamais, il est vrai qu'« eux » personne n'a le droit de leur reprocher!...

A « les » entendre, il paraît qu'on ne s'en sortira pas à cause des ouvriers.

RESPECT ET VÉRITÉ!... D'URGENCE!...

Tout ça c'est du cinéma car la CFDT on prétend que les ouvriers du GMT-DAC ne sont ni des cons, ni des fainéants et qu'ils sont compétitifs.

La CFDT affirme qu'il y a des décisions urgentes à prendre :

— il faut allouer des temps en rapport avec les moyens mis à la disposition des ouvriers et intégrer la prime de rendement dans le salaire;

— quand quelqu'un affirme qu'un temps alloué est valable, il doit être capable d'en faire la démonstration; pas seulement sur une pièce ou pendant un heure mais pendant un temps beaucoup plus long;

— il faut améliorer les rapports humains en décidant une fois pour toute de ne plus se contenter de rejeter toutes les erreurs sur le dos des exécutants;

— certains s'évertuent à assassiner la vache à lait (houillères). Ils ont tort; il leur reste peu de temps pour voler de leurs propres ailes et ni leurs grandes théories, ni leurs montagnes de paperasses ne changeront le fond des choses.

Pour la CFDT chaque homme a ses moyens propres; il est nécessaire de les découvrir et de les reconnaître; c'est la seule façon d'employer chacun dans les bonnes conditions.

Pour la CFDT le seul moyen de miser avec certitude sur l'avenir, c'est de reconnaître la valeur de l'ouvrier manuel; l'intellectuel et le technique n'ont ni le droit d'ignorer, ni le droit de rejeter la valeur du manuel car sans lui, rien n'est possible.

La CFDT recommande aux « apprentis patrons » de bien penser ce problème; chaque ouvrier est une richesse avec qui il faut compter.

Aucun avenir n'est possible sans l'ouvrier.

PENSEZ A CELA POUR LEUR EMPLOI ET POUR LE VOTRE!...

La section syndicale CFDT de GMT-DAC

Liste des numéros gagnants de la Tombola Régionale des Mineurs C.F.D.T. « OPÉRATION ÉQUIPEMENT »

00055 00123 00496 00540 00849 00914 01000 01391 01448 01565 01806 02101 02302
02403 02514 02677 02792 02951 03421 03625 03759 03873 03933 03940 03990 04198
04439 04488 04501 04842 04851 05025 05055 05195 05237 05249 05254 05451 05555
05654 05709 06140 06204 06399 06505 06677 06799 06816 07029 07080 07188 07202
07188 07202 07208 07219 07315 07403 07536 07544 08001 08025 08042 08748 08907
09077 09351 09604 09747 09804 09999 10110 10399 10618 10644 10922 11025 11162
11602 12198 12450 12506 12624 12681 12997 13007 13425 13693 15019 15280 15308
15347 16106 16404 16419 16474 16542 16547 16785 16899 17818 18001 18099 18307
18501 18886 19001 19083 19206 19449 19482 19748 20178 20321 20742 20752 20883
21122 21799 21846 22115 22599 22601 22660 23751 25012 25117 26247 26320 26327
26339 26554 26798 27001 27900 28000 28074 28104 28632 28777 28941 29039 29200
29555 30079 30194 30251 30657 30856 30865 31769 32008 32220 32305 32455 32498
32500 32598 34096 35002 35016 35088 35976 36004 36461 36654 37008 37193 38541
38698 38841 38934 39214 39482 40013 40059 40108 40408 40988 41149 41763 41988
42000 42573 42609 43212 43242 43505 44059 44098 44202 44444 44811 45042 45378
45600 45637 45836 45904 45999 46372 47665 47700 47882 48798 48903 49581 49872
49933

Les lots sont à réclamer dans les performances de la CFDT-Mineurs avant le 31 mai 1980. Les lots non réclamés passés cette date resteront acquis au syndicat.

Après les négociations aux CDF du 14-3-80

Les discussions ont commencé dans les HBNPC

Dans le cadre du protocole du 25 septembre 1975 relatif aux rattrapages des salaires des HBNPC, lors de la réunion du 22-2-1980, la Direction et les Syndicats ont décidé de mettre en place des groupes de travail afin d'étudier les problèmes des emplois hors filières des :

- transports matériels Fond,
 - lavoirs,
 - agglomération et défumage,
 - chemins de fer,
 - sous-produits en cokerie.
- La première réunion, qui s'est tenue le 17-3-1980, concernait les emplois des lavoirs.

Dès le début de la réunion la CFDT a tenu à rappeler ses positions en matière de classifications :

« Pour la CFDT les négociations qui ont eu lieu aux Charbonnages de France le 14-3-1980 apportent un cadre différent aux négociations dans le Bassin. Il faut que les propositions des CDF servent de toiles de fond, sans pour autant remettre en cause le nécessaire rattrapage des salaires des travailleurs des HBNPC. Ceci implique donc que :

— les emplois, notions continuant à servir de base pour l'établissement des diverses catégories, soient revalorisés et classés de manière acceptable et surtout que les possibilités de passage d'une catégorie à l'autre soient garanties;

— l'étude des classifications et mise en place des propositions des CDF ne doit plus se limiter à ces 5 groupes d'emplois mais à l'ensemble des emplois « hors filière » fond et jour;

— la CFDT reste opposée à la systématisation des essais ou tests professionnels.

— l'application de ces mesures passe par la reconstitution de carrière des ouvriers « hors filières »;

— la reconstitution de carrière doit également viser les ouvriers piqueurs et les ouvriers qualifiés de métier;

— toutes nouvelles mesures ne peuvent remettre en cause les avantages acquis;

— pour la CFDT tous ces principes sont un minimum acceptable et doivent aboutir à une véritable revalorisation de la profession minière. »

La CFDT a rappelé chaque fois ces préalables à l'occasion des réunions des groupes de travail qui ont suivi... La discussion reste ouverte... Nous en reparlerons.

Protocole du 25 Septembre 1975

PRIME AUX OUVRIERS D'EXPLOITATION DES COKERIES « CIRCUIT DES SOLIDES »

Lors de la réunion du 22 février 1980 tenue avec les organisations syndicales dans le cadre de l'article 4 du protocole du 25 septembre 1975, il a été convenu d'attribuer un complément de rémunération de 4 points hiérarchiques aux ouvriers des cokeries du « circuit des solides » lorsque la production sera supérieure ou égale à 95 % de la capacité théorique de l'usine.

Ce complément de rémunération sera attribué à tout le personnel inscrit des secteurs Manutention, Criblage et Batteries, en fonction du nombre de jours de travail effectif de chaque agent dans le mois, lorsque la production journalière de coke mesurée en moyenne mensuelle sera supérieure ou égale à :

- 1 350 t pour la cokerie de Louches
- 4 300 t pour la cokerie de Drocourt
- 1 900 t pour la cokerie de Mazingarbe

Les points hiérarchiques ainsi attribués seront à considérer comme un élément variable de la rémunération et devront s'ajouter aux primes et autres points hiérarchiques dont peuvent déjà bénéficier leurs ayants droit. Leur valeur est celle du salaire de référence de l'ouvrier payé à la tâche ou au rendement et dépend donc du régime de travail.

Cette disposition prendra effet au 1^{er} mars 1980.

INTERCLASSEMENT DES EMPLOIS DU FOND PROMOTION D'OUVRIERS D'ÉCHELLE 3

Lors de la réunion du 22 février 1980 tenue avec les organisations syndicales dans le cadre de l'article 4 du protocole du 25 septembre 1975, il a été convenu de classer à l'échelle 4 après 2 ans d'ancienneté totale et sauf avis défavorable les titulaires des emplois suivants :

- Emplois en taille :
 - 0144 GRILLAGEUR EN TAILLE A SCRAPER CHAÎNE
 - 0210 REMBLAYEUR PAR EPIS DE REMBLAI OU PILES DE BOIS
 - 0311 DEBLOQUEUR EN TAILLE

- Emplois regroupés du Fond :
 - 0422 SERVANT DE TRACAGE
 - 0428 AIDE PLANCHEUR DE ROULAGE GENERAL
 - 0432 AIDE TUYAUTEUR

Cette disposition prendra effet au 1^{er} mars 1980.

Nouvelle intervention en faveur des femmes de ménage

Par lettre en date du 18 mars 1980, la CFDT est à nouveau intervenu auprès de :

Monsieur BAYLE
Directeur du Personnel

« Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous rappeler notre lettre du 27 novembre 1979 par laquelle nous vous demandions l'examen de la situation du personnel de service des cercles et cantines et des femmes de ménage.

J'insiste particulièrement, en vue d'obtenir pour ce personnel le plus démuné de notre entreprise, une révision de leur situation.

Ces agents méritent réellement de bénéficier d'une amélioration de leur statut social trop peu évalué.

Permettez-moi de vous présenter nos propositions :

- le paiement des jours fériés,
- l'octroi d'une prime de vacances et de fin d'année,
- une amélioration de la majoration d'ancienneté :

- plus de 2 ans : 5 %
- de 4 à 6 ans : 10 %
- de 6 à 10 ans : 12 %
- de 10 à 20 ans : 15 %
- de 20 à 30 ans : 18 %

— des congés spéciaux pour événements de famille :

- le mariage de l'agent 4 jours
- la naissance d'un enfant 3 jours
- le mariage d'un enfant 2 jours
- le décès d'un enfant ou du conjoint 3 jours
- le décès d'un petit enfant, père, mère, belle-mère, beau-père, frère, sœur 2 jours

— l'amélioration de la garantie de rémunération en cas de maladie ou de blessure :

- 15 jours ouvrés pour une ancienneté comprise entre 6 et 12 mois,
- 1 mois ouvré pour une ancienneté comprise entre 1 et 2 ans,
- 2 mois ouvrés pour une ancienneté comprise entre 2 et 4 ans,
- 3 mois ouvrés pour une ancienneté comprise à 4 ans et plus.

— Une gratification pour les agents obtenant la médaille du travail :

- 25 ans : 100 F
- 35 ans : 200 F

— L'octroi pour les agents ayant 1 année de travail :

— d'un bon de charbon de 1 tonne de boulets anthracine avec la paie du 15 décembre.

— Une indemnité de licenciement :

- 1 mois à tout salarié licencié,
- + 1/5 de mensualité par année de service avec maximum de 3 mois.

Je vous demande donc de bien vouloir examiner nos propositions et de réunir les syndicats afin de pouvoir en discuter ensemble et de prendre ensuite les décisions que ce personnel espère et attend.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Secrétaire Général,
Jean-MARIE LEMPEREUR. »

UTILISATION PAR LES OUVRIERS D'ENGINS MOTORISÉS PERSONNELS POUR LES BESOINS DU SERVICE

La présente note a pour objet de modifier les tarifs figurant dans la note 400/859 c du 23 juillet 1971 dont les termes restent en vigueur.

La dernière mise à jour a été donnée par la note 400/00 n° 274 c du 23 février 1979.

Ces nouveaux tarifs sont applicables à partir du 1^{er} janvier 1980 :

- Moto > 125 cc + permis = 0,55 F/km
- Vélocycle = 0,46 F/km
- Cyclomoteur ≤ 50 cc = 0,42 F/km

UTILISATION PAR LES ETAM D'ENGINS MOTORISÉS PERSONNELS POUR LES BESOINS DU SERVICE

TAUX DES INDEMNITÉS

La présente note a pour objet de modifier le tableau figurant dans la note 400/835 c du 16 juillet 1971, dont les termes restent en vigueur. La dernière mise à jour a été donnée par la note 400/00 n° 272 c du 23 février 1979.

Ces nouveaux tarifs sont applicables à la date du 1^{er} janvier 1980.

	Distance parcourue dans l'année		
	0 à 10 000 km	10 000 à 15 000 km	plus de 15 000 km
Voiture automobile	F	F	F
• Puissance égale ou supérieure à 3 CV	0,90 (1)	0,67 (2)	0,52
• Puissance inférieure à 3 CV	0,75 (1)	0,59 (2)	0,47
Moto > 125 cc + permis		0,55	
Vélocycle		0,46	
Cyclomoteur ≤ 50 cc		0,42	

(1) Ces prix sont à porter à 0,99 et 0,84 (dans le cas où les Houillères ne donnent pas aux intéressés une possibilité directe ou indirecte de garer leur voiture automobile).

(2) Ces prix sont à porter à 0,73 et 0,65 (dans le cas où les Houillères ne donnent pas aux intéressés une possibilité directe ou indirecte de garer leur voiture automobile).

INDEMNISATION DU TRANSPORT DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL

La note A.W. 96/80 du 4 mars 1980 des Charbonnages de France fait passer de 0,38 F à 0,42 F par kilomètre la valeur de l'indemnité de transport domicile-lieu de travail.

La dernière mise à jour a été donnée par la note 400/00 n° 273 c du 23 février 1979. Cette nouvelle valeur est applicable à partir du 1^{er} janvier 1980.

COMPTE RENDU du GROUPE DE TRAVAIL ETAM RÉUNI À OIGNIES LE 18 MARS 1980

La délégation C.F.D.T. était composée de J.-M. LEMPEREUR, Théodore BEDNAREK et de Louis DELANNOY.

ORDRE DU JOUR :

- ancienneté temps d'entreprise,
- promotions 1979,
- horaires de travail,
- prime d'insalubrité,
- prime de rendement,
- agent CNAM

Ancienneté du temps d'entreprise :

La direction du personnel a reçu à ce jour 404 dossiers en cours d'examen. Chaque agent intéressé recevra une notification personnelle avant fin juin 1980, lui indiquant ses nouveaux droits.
Ces mesures prendront effet au 1^{er} avril 1980.

Promotions :

Nous avons été informés des pourcentages de promotions au 1-1-1980.
Techniciens et agents de maîtrise Fond : 15,13 %
Techniciens et agents de maîtrise Jour : 16,02 %
Administratifs : 22,52 %
Soit une moyenne Nord-Pas-de-Calais de 17,38 % contre 14,80 % pour la Lorraine.
Nous sommes intervenus en constatant les écarts existant encore, en particulier pour les :
— TAM du Jour et principalement pour les administratifs.
Nous avons demandé que le prochain rattrapage se fasse à travers des reconstitutions de carrière en vue d'éviter des oublis envers des agents méritants et de réduire les délais de promotions au choix et à l'ancienneté.

Horaires de travail :

Une consultation individuelle du personnel DIMO et DIB du secteur de Bruay-en-Artois sera effectuée incessamment en vue de mettre en place éventuellement des horaires personnalisés.
La Direction reste ouverte pour mettre en place ces aménagements d'horaires dans d'autres sections.

Prime d'insalubrité :

La Direction est d'accord pour attribuer des primes d'invalidité aux agents de maîtrise d'entretien selon les mêmes critères que ceux des ouvriers.
Cette mesure s'appliquera partout où des problèmes d'insalubrité existent. Les agents d'exploitation pourront dans les cas exceptionnels bénéficier de cette prime.
Une note de la direction définira les modalités d'application.

Prime de rendement des ETAM :

Les représentants de la direction du personnel nous ont communiqué leurs premières réflexions :

- gestion par grande masse,
- gestion par objectif,
- l'éventail des notations,
- information aux agents et formule de calcul.

Nous sommes intervenus pour essayer de garantir une notation équitable et d'empêcher que cette prime serve à d'autres buts (rattrapage sous classement, compensations diverses, etc.).

Nous avons insisté pour obtenir des « contacts humains » plus fréquents à travers les notations des chefs de service.

La Direction fera un certain nombre de recommandations auprès de la hiérarchie en vue de rappeler les règles statutaires existantes. Une mise au point sera faite mi-octobre 1980.

Agents CNAM :

La direction envisage un second contact avec les intéressés en vue de définir avec eux leur avenir professionnel.

Catastrophe de Lievin du 27 Décembre 1974 le jugement enfin en vue...

Des renseignements que nous avons pu obtenir récemment, il nous est permis d'annoncer que le Parquet du Tribunal de BETHUNE pourrait fixer le jugement de cette importante affaire dans les 15 premiers jours de JUIN 1980...

La densité des débats prévus ferait que l'audience pourrait durer plusieurs jours.

Dans le courant de ce mois d'avril, une première audience aurait lieu au Tribunal

de BETHUNE pour fixer définitivement la date du jugement de JUIN.

Après tant et tant de mois d'attente, il semble enfin que nous nous acheminons vers le jugement de cette dramatique affaire qui fit 42 morts et 5 blessés graves...

La CFDT, lors de la Session extraordinaire du Conseil Régional Languedoc-Roussillon du 10-3-80, demande une priorité pour le Charbon National dans la couverture des besoins d'Energie

La CFDT a introduit son intervention en prouvant qu'il est possible et nécessaire, dans le contexte actuel, d'exploiter le panneau de Ladrecht.

- Le propos de la CFDT se divisait en trois parties :
- 1.) Situation générale dans un contexte national et mondial.
 - 2.) Les réserves de la Houillère des Cévennes et la politique de celle-ci durant ces 20 dernières années.
 - 3.) L'exploitation du panneau de Ladrecht peut et doit être réalisée.

Concernant la situation générale

La CFDT a souligné que l'approvisionnement en pétrole, si rien ne vient le modifier représentera près de 80 % de nos besoins énergétiques dans les années 80-81.

— De par ses déclarations, l'O.P.E.P. démontre qu'elle continuera à faire pression pour la hausse du prix du fuel jusqu'à ce que les pays occidentaux soient contraints d'exploiter leurs réserves. En effet, ils ont intérêt à faire durer la production le plus longtemps possible au prix élevé car au rythme actuel de production, leurs réserves seraient épuisées à l'horizon de l'an 2000.

— Un danger certain de rupture d'approvisionnement conduit d'ores et déjà les USA, la RFA, par exemple, à faire des stocks stratégiques.

— Il existe, compte tenu des limites du moment, des ressources de pétroles immédiatement disponibles. A l'heure actuelle, on constate déjà un prix de 70 dollars le baril sur le marché de Rotterdam correspondant à des besoins d'enlèvement immédiat.

— Le prix du pétrole a connu un renchérissement énorme :

- fin 1978 : 13,14 dollars le baril
- février 1980 : 31,33 dollars le baril.

— Les retards techniques enregistrés notamment dans le développement des autres sources d'énergie sont des éléments importants agissant sur la hausse du pétrole.

— La prochaine crise du pétrole ne sera pas de prix mais de quantité.

Même au niveau du charbon, notre dépendance de l'étranger devient de plus en plus grande et cela non seulement au niveau des tonnages importés mais aussi des prix.

En effet, Pologne, Canada, Afrique du Sud, USA aligneront leurs prix sur le tarif énergie-fuel.

L'URSS n'a-t-elle pas déjà augmenté ses prix d'environ 60 % en peu de temps ?

Concernant les réserves

LES RESERVES DE LA HOUILLÈRE DES CEVENNES ET LA POLITIQUE SUIVIE DURANT CES 20 DERNIERES ANNEES :

La CFDT lors de l'entrevue au Ministère de l'Industrie, le jeudi 14 février 1980 a entendu M. GIRAUD déclarer : « Pourquoi resterions-nous indifférents aux ressources nationales ? Je ne vois pas pourquoi, s'il y a du bon charbon, on ne le prendrait pas. »

La CFDT affirme qu'il y a dans les Cévennes du bon charbon, de l'antracite, produit devenant de plus en plus rare.

Malgré ces faits, la politique des divers gouvernements a conduit à l'abandon progressif du charbon en Cévennes.

Des gisements entiers ont été sacrifiés et même abandonnés et la CFDT les a cités dans le détail.

L'EXPLOITATION DU PANNEAU DE LADRECHT DOIT ET PEUT ÊTRE RÉALISÉE

Petit à petit, la récession imposée par nos responsables va jusqu'à vouloir abandonner le panneau de Ladrecht et ses 8 000 000 de tonnes de charbon.

C'est scandaleux, la CFDT a conclu : Dans le contexte actuel régional et national, le projet est réalisable.

Il permettrait de mettre sur le marché de l'antracite de très bonne qualité, produit devenant rare et étant appelé, de ce fait, à être de plus en plus cher.

Il permettrait surtout la création d'emplois dans la région car, malgré les promesses, le solde de création d'emplois prévu par l'industrialisation est largement déficitaire.

Lors d'une réunion à St-Etienne, M. le Directeur Général nous a dit : « C'est un problème politique ». Nos responsables auront-ils la volonté politique de vouloir le réaliser avant qu'il ne soit trop tard.

En conséquence, la CFDT demande la

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

composée de représentants :

- des pouvoirs publics ;
- des élus de la région ;
- des organisations syndicales professionnelles et inter-professionnelles.

Cette commission aurait pour mission de faire :

- une analyse exacte des réserves ;
- une étude sur les prix de revient réels, faisant ressortir à part les charges du passé ;
- une étude sur les diverses possibilités du charbon dans la région (centrales thermiques, chauffages collectifs, cimenteries) ;
- une étude sur l'emploi dans la région.

Les conclusions de cette commission devront être présentées au Conseil Régional avant le 31 mai 1980 afin qu'il puisse y avoir débat et déboucher sur une table ronde : Charbonnages de France, Ministère, Organisations syndicales avant les vacances, cette table ronde débouchant elle-même sur une décision d'investissement.

ETUDE DE LA POSSIBILITE ET DE LA NECESSITE D'EXPLOITATION DU PANNEAU DE LADRECHT ACTUALISEE AU 1er JANVIER 1980

SITUATION GÉNÉRALE

Le Ministre de l'Industrie indique nettement l'alignement progressif du prix du charbon sur celui du fuel. L'approvisionnement en pétrole, si rien ne se modifie, représentera 80 % de nos besoins énergétiques dans les années 1980.

— De par ses déclarations, l'O.P.E.P. démontre qu'elle continuera à faire pression pour la hausse du prix du fuel jusqu'à ce que les pays occidentaux soient contraints de toucher leurs réserves. En effet, ils ont intérêt à faire durer la production le plus longtemps possible au prix le plus élevé. Car au rythme actuel de production leurs réserves seraient épuisées à l'horizon de l'an 2000.

— Un danger certain de rupture d'approvisionnement conduit d'ores et déjà (U.S.A. - R.F.A.) à faire des stocks stratégiques.

— Il existe compte tenu des limites du moment des ressources de pétroles immédiatement disponibles.

A l'heure actuelle on constate déjà un prix de 70 \$ le baril sur le marché de Rotterdam correspondant à des besoins d'enlèvement immédiat.

— Le prix du pétrole a connu un renchérissement énorme :

- fin 1978 : 13,14 \$ le baril
- février 1980 : 31,33 \$ le baril

— Les retards techniques notamment enregistrés dans le développement de l'énergie nucléaire et de l'énergie solaire sont des éléments importants agissant sur la hausse du pétrole.

— La prochaine crise du pétrole ne sera pas de prix mais de quantité.

— Il s'avère que dans les prochaines années du moins, les énergies nouvelles ne présenteront sans doute guère plus de 1 % de la consommation française. Pour 1985 elles devront fournir selon les estimations, entre 2 et 4 % de la consommation française d'énergie primaire.

— Il ne serait pas réaliste de transposer la comparaison charbon français > pétrole avec charbon français > charbon étranger. En effet, il ne faut pas oublier que le prix du charbon russe a augmenté de plus de 60 %, que les autres pays exportateurs : Pologne, Canada, Afrique du Sud, USA, aligneront leurs prix sur le tarif énergie fuel.

— Il apparaît aussi que les USA, principal acheteur à court terme, peuvent largement devenir autonomes : — d'une part, à cause de leurs réserves de gaz, de pétrole, mais aussi de charbon (250 milliards de tonnes) ;

— d'autre part, en développant aussi des moyens de substitution au pétrole (liquéfaction et gazéification du charbon : 3 000 t/j > 1 218 F au prix 1980). Il n'est pas accidentel de constater que le prix du pétrole le plus récent (30 \$ le baril = 1 001 F/TEP, soit 250 F la tonne de charbon) se rapproche du seuil d'exploitation des formes de substitution de l'énergie américaine (techniques de transformation du charbon américain).

— Si l'on ajoute à cela 3 facteurs :

- 1.) Les délais de mise en œuvre de ces moyens de substitution entre 6 et 10 ans. Il faut aussi se souvenir que si le développement de la production de pétrole a été extrêmement rapide au Moyen-Orient, il a fallu 6 à 10 ans pour la Mer du Nord et l'Alaska, qu'il faut 8 ans pour mettre en exploitation une nouvelle mine de charbon et 10 ans une centrale nucléaire.

2.) Les risques que courent les routes habituelles d'acheminement du pétrole en raison de leur situation géographique.

3.) La dépendance plus importante des pays européens, notamment la France, par rapport aux U.S.A.

— Tous ces facteurs créent une situation nouvelle qui devrait contraindre nos responsables à exploiter ce qui est convenablement exploitable et de bonne qualité, et la Houillère des Cévennes avec le panneau de Ladrecht répond à ces critères.

SITUATION DES HOUILLÈRES DES CEVENNES

Il n'est pas tenu compte de ce renchérissement dans les éléments de valorisation figurant dans le dossier d'évaluation du prix de revient de la houille du panneau de Ladrecht, dossier remis aux organisations syndicales en février 1979.

En prenant ce dossier plus détaillé, on peut le réactualiser de la manière suivante :

PRIX DE REVIENT

Le prix de revient de l'étude de Ladrecht effectuée en février 1979 ressort à 484 F/t, pour l'actualiser (début 1980) nous retenons une majoration de (1,08)², soit un prix de revient de :

$$484 \text{ F/t} \times 1,16 = 561 \text{ F/t}$$

VALORISATION

Qualités	Tonnage en kt	en %	Prix unitaire F/t barème 30	Recette en KF
Classes + 20	53	15,1	710	37 630
Grains 6-20	82	23,4	550	45 100
Fines 0-6	130	37,1	350	45 500
Fines 0-1	50	14,3	337	16 850
produits secondaires				
Mixtes	30	8,6	226	6 780
Schlamms	5	1,5	156	780
TOTAL	350	100,0	436,1 F/t	152 640

P.C.S. Fond 7 500

Si l'on répartit le bénéfice de l'agglomération sur la production fond du Gard, il ressort un bénéfice de :

$$58,00 \times 51,4 = 30 \text{ F}$$

Le prix de la tonne houille Gard, compte tenu de ce bénéfice, devient :

$$436,1 + 30 = 466,00 \text{ F}$$

RESULTATS :

- Prix de revient F/t 561 F
- Valorisation sans aide de l'Etat 466 F
- Aide de l'Etat 117 F (1)
- Valorisation avec aide de l'Etat 583 F
- Résultat après aide de l'Etat + 22

(1) 7 500 x 15,61 = 117

CONCLUSION :

Dans le contexte actuel régional et national, le projet paraît réalisable.

Il permettrait de mettre sur le marché de l'antracite de très bonne qualité, produit devenant rare et étant appelé, de ce fait, à être de plus en plus cher.

Il permettrait surtout la création d'emplois dans la région car, malgré les promesses, le solde de création d'emplois prévu par l'industrialisation est largement déficitaire.

La C.F.D.T. assigne la CANSSM en référé le 25 Mars 1980

(suite de la première page)

LA CANSSM SE DEVAIT DE RESPECTER SES ENGAGEMENTS ET REUNIR LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DANS LES 3 MOIS QUI SUIVAIENT LA DENONCIATION... soit au plus tard fin janvier. Elle ne l'a pas fait !

Face à une telle attitude, où l'on oppose l'inertie aux revendications du personnel, la CFDT a décidé de faire appel à la justice en assignant la CANSSM en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Paris.

La CFDT demande :

- LA CONVOCATION URGENTE DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE ;
- L'EXAMEN DES PROJETS DE MODIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE PAR LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE, et ce, sous le contrôle d'un MANDATAIRE DE JUSTICE.

Nous avons demandé également que les autres organisations syndicales soient convoquées à l'audience du 25 mars pour qu'elles puissent donner leur avis.

A L'HEURE ACTUELLE, LA CANSSM REFUSE DE NÉGOCIER

Depuis le mois d'octobre et malgré plusieurs démarches et lettres, la CANSSM s'est refusée à engager des négociations sur les modifications à apporter à cette convention :

- refus de la CANSSM, lors de la réunion du 8-11-79 de la CPN de mettre au point un calendrier de discussions ;

— absence de réponse précise à nos demandes de réunion de la CPN formulées par lettres.

Ainsi donc, la CANSSM par ses tergiversations refuse de négocier sérieusement. Il faut d'ailleurs rapprocher cette attitude de son opposition à réexaminer, même à discuter du nombre de postes d'ATHQ puisqu'elle a purement fermé la porte aux représentants du personnel de l'Est !

C'est dans ce contexte que la CFDT est contrainte d'avoir recours aux tribunaux pour que des négociations s'ouvrent enfin un jour !

DES REVENDICATIONS PRIORITAIRES

A SATISFAIRE

Cette action en justice n'est qu'un début. Pour aboutir, il faudra la volonté et la détermination de tous d'obtenir l'union et l'action à la base ce qui apporterait le soutien indispensable aux représentants du personnel.

Nous appelons notamment le personnel à soutenir les revendications prioritaires suivantes :

- LES BAS SALAIRES : ouvriers, dactylos, sténos, employés, aides soignantes, etc., dont l'échelle est inférieure à 10.
- LES CONDITIONS DE TRAVAIL : temps partiels, congés spéciaux (enfants malades, maternité, disponibilité, etc.).
- TEMPORAIRES ET SANS STATUTS : agents temporaires, aides ménagères.
- IMPERFECTIONS DE LA CONVENTION : paramédicaux = avancement au bout de 25 ans ! - reclassement des puéricultrices, etc.

La Commission Exécutive Nationale
CFDT du personnel SSM et UR

le 20-3-80.

Classification des Mineurs de la régie fond et des Ouvriers des exploitations jour...

DÉCLARATION DE LA C.F.D.T. LE 14 :

La réunion d'aujourd'hui fait suite à l'action des travailleurs du Chemin de Fer de Lorraine.

C'est le refus de négocier sur le terrain les revendications de ce personnel par la direction de Lorraine et des Charbonnages qui nous amènent ici.

Il est donc important et normal que ces revendications soient négociées ce matin.

Mais il est clair qu'à travers ce conflit, se posent deux questions de fond :

- 1.) Où se négocient les revendications des travailleurs?
- 2.) Où se discute la classification des travailleurs des bassins?

Pour la CFDT, la négociation doit avoir lieu là où s'effectue réellement le travail, là où se vivent réellement les problèmes. Il n'y a d'ailleurs rien à inventer en la matière.

En effet, il suffit de redonner toute leur valeur aux conventions collectives des différents bassins pour le Nord et la Lorraine, pour chaque Houillère dans le Centre-Midi.

Pour qu'il y ait réellement avance sur ce terrain, nous demandons que soit révisé le protocole des ouvriers de métier en supprimant les contraintes nationales de temps de passages et des freins de passage d'une échelle à l'autre, mais également en ouvrant l'échelle 9 à cette catégorie du personnel.

Pour les piqueurs, il est aberrant que ce personnel ne soit pas considéré comme des ouvriers de métier, car au nom de quoi valorise-t-on différemment un C.A.P. ?

Pour la CFDT, il est inacceptable que l'on continue à perpétuer une telle discrimination.

Il y a dans notre entreprise en fin de compte deux grandes catégories de personnel : les ouvriers professionnels, les ouvriers d'exploitation.

C'est la politique à ce sujet qui doit être discutée aujourd'hui.

LA NÉGOCIATION DU 14 MARS 1980 A PARIS

La Direction pour la première fois a dû reconnaître que le simple classement des emplois n'était pas seul représentatif de la qualification du personnel des Mines. En clair, elle devait admettre que le classement des travailleurs ne se fasse plus sur la seule base de l'emploi mais également sur la base de l'ancienneté.

La Direction a proposé de classer tous les emplois en quatre grands groupes.

Les ouvriers à l'intérieur de ces groupes, auront un développement de carrière à l'ancienneté. De plus, tous les travailleurs actuellement concernés seraient reclassés suivant leur ancienneté totale dans cette nouvelle « grille » de promotion.

Un graphique reprenant les propositions a été remis aux syndicats (voir affichage dans les panneaux CFDT).

La CFDT a demandé immédiatement que le principe d'une reconstitution de carrière pour la régie et l'exploitation jour soit également appliqué aux piqueurs et ouvriers de métier.

La direction a refusé cette proposition, ce qui est, et c'est le moins que l'on puisse dire, parfaitement anormal.

APRÈS LE 14, LA C.F.D.T. FAIT CONNAITRE SES PREMIÈRES APPRÉCIATIONS

Par tract et en réunion publique, la CFDT a informé les mineurs des propositions.

Pour la CFDT, il est en effet normal que les travailleurs soient les premiers informés et qu'ils connaissent l'appréciation de leur syndicat.

Les aspects positifs :

1.) Que la classification de l'ouvrier dépend aussi de la qualification de l'homme et n'est pas tributaire de l'emploi occupé.

2.) Plus aucun ouvrier n'ira à la retraite avec 30 ans d'ancienneté en-dessous de l'échelle 6.

3.) La nécessité d'une reconstitution de carrière pour les ouvriers à ancienneté importante permettra un reclassement immédiat.

4.) L'ouverture vers les échelles 7 et 8 pour la régie fond et 8 et 9 pour l'exploitation jour est arrachée. L'ancienne revendication de la CFDT d'un gain au moins de trois échelles est satisfaite.

Ce sont les points positifs de la négociation du 14-3-1980.

Les aspects négatifs :

1.) La direction cherche à accentuer sa politique d'examen et de probations pour freiner les promotions.

2.) Elle crée quatre catégories d'ouvriers d'exploitation et régie fond avec des possibilités de promotion trop limitées.

3.) Continue de bloquer les piqueurs et ouvriers d'abattage en ne reconnaissant pas leur CAP de mineur comme étant de la même valeur que les autres CAP donc l'accès aux échelles 8 et 9.

4.) Cherche à refuser la reconstitution de carrière des ouvriers de métier et piqueurs pour que ceux à ancienneté importante ne puissent pas accéder en échelle 8 et 9 pour les ouvriers de métier, 7 et 8 pour les piqueurs.

5.) Veut systématiser l'embauche en échelle 3.

LES REVIREMENTS

DE LA DIRECTION DES CHARBONNAGES

La semaine suivant le 14 mars, les Directions de bassins discutent avec les syndicats sur les modalités d'application de ces nouvelles dispositions. C'est la CFDT qui a exigé des négociations sur l'application des propositions des CdF. En effet, et c'est une pratique courante dans la maison, l'on cherche à retirer d'une main ce que l'on a été obligé de lâcher de l'autre.

La CFDT ne s'y est pas trompé. Tant dans les réunions de bassins qu'à la soi-disant réunion technique du 2 avril à Paris, les patrons ont changé le fusil d'épaule.

Plutôt que de poursuivre sur les points négatifs évoqués par la CFDT afin de parvenir à un accord, CdF aggrave la situation :

- 1.) La direction veut imposer une ancienneté dans les échelles en plus de l'ancienneté totale.
- 2.) La direction pour le reclassement des anciens veut également imposer des anciennetés dans les échelles, ce qui limite les promotions et rallonge la durée d'application.
- 3.) La direction, et cela démontre à l'évidence son recul, entre le 14 et 2 avril, supprime un groupe d'emploi au fond mais bien sûr pas le bas mais le groupe plus élevé.

UNE MAUVAISE FOI ÉVIDENTE

Que les patrons étaient exploités, nous le savions. Que les patrons cherchent en permanence à freiner les avancées sociales et à renier les acquis des travailleurs, nous le savions aussi.

Nous avons, par contre, appris que les patrons sont en plus des hommes n'ayant plus aucune parole et hypocrites, transformant les propositions en disant : « c'était sous-jacent même si nous n'avons pas insisté sur les aspects nouveaux ».

Oui, pour la CFDT, les patrons des CdF sont devenus des hommes qui ont perdu tout crédit, c'est-à-dire des hommes avec lesquels la négociation devient de plus en plus difficile, qu'il n'est pas possible de croire sur parole. Tout ce que l'on discute avec eux doit être fait par écrit.

Il est clair que plus que jamais seul le rapport de force et la négociation à chaud est de nature à faire plier les patrons et leur faire tenir parole.

DÉVELOPPER LA LUTTE POUR OBTENIR SATISFACTION

Les objectifs de la CFDT sont clairs :

— Déroulement de carrière à l'ancienneté totale sans examens et avis ;

— Suppression des embauchages en échelle 3 et avancement plus rapide pour les jeunes ;

— Reconstitution de carrière pour tous à l'ancienneté totale.

C'est à partir de ces objectifs clairs que la CFDT appelle les militants, adhérents et travailleurs à se mobiliser partout où c'est possible, développer l'action. Il est une fois de plus apparu clairement que c'est le seul langage que les patrons comprennent.

Jean-Marie SPAETH.

A propos du recentrage de la CFDT !

La CGT à une drôle de façon d'écrire l'histoire

Nous avons pensé à la CFDT avant 1978 et l'avons dit et écrit :

— « Peu importe quel personnel politique et quelle majorité sortira des élections de 1978, la CFDT à travers ses objectifs prioritaires mènera la lutte pour la transformation sociale. »

Cela reste notre principe, même si nous pensons qu'avec un pouvoir de gauche cela irait mieux. La CFDT face à la politique n'est pas neutre — elle a fait le choix de gauche de transformation fondamentale de la Société par l'AUTOGESTION — mais elle considère qu'il ne lui revient pas d'être, sous quelque forme que ce soit, intégrée à un programme de gouvernement. La CFDT tient à son « AUTONOMIE » de réflexion et d'action face à la politique, quelle que soit la majorité en place.

Donc les différences de choix entre la CFDT et la CGT sont claires. Ces différences de choix ne doivent pas pour la CFDT empêcher une unité d'action sur des objectifs délimités. Mais jamais la CFDT ne se laissera entraîner sur le terrain de la soumission à la politique.

Voilà pourquoi l'affirmation du « virage à droite » — qui n'est pas une invention syndicale mais du Parti Communiste — est outrancière et insignifiante.

LA MANIPULATION DES FAITS EST UNE MÉTHODE A REJETER

La CFDT est d'accord à ce que ses propres choix d'orientation puissent se discuter. Le débat d'idées est une nécessité ainsi que la base de la démocratie. Interpréter les faits de façon différente que l'autre syndicat, en allant trop loin, peut friser la démagogie. Par contre, « arranger » les faits pour qu'ils apparaissent comme corroborants les accusations faites relèvent de la malhonnêteté intellectuelle.

C'est pourtant ce qui se produit dans plusieurs articles du « Travailleur du Sous-Sol » de mars 80, comme au niveau national, principalement dans l'affaire de BELFORT à propos des positions de la CFDT dans la guerre d'Algérie. Concernant le plan local en Lorraine, il faut remettre les choses au clair :

1°) Le déclenchement du conflit chemin de fer en Lorraine

La réunion du 13 janvier 1980 mettant au point le cahier de revendications des cheminots HBL et décidant la grève prévue, organisée, animée par la CFDT. Aucun responsable CGT présent, ni FERRY, ni GERNE, ni ARNOULD, ni BRUCK, ni personne.

Pas d'intervention en cours de réunion de la CGT. Seul WIRIG, CGT, Ateliers Centraux Puits VI, se lève en fin de réunion, sans jamais être intervenu en cours de réunion, qui dit que la CGT serait d'accord avec le cahier de revendications et demande qu'avant de l'envoyer à la Direction Générale ait lieu une rencontre CFDT-CGT le lendemain matin pour une signature conjointe éventuelle du cahier de revendications du Service Chemin de Fer.

Voilà en guise d'initiative de la CGT dans le déroulement de la grève du Service Chemin de Fer HBL.

2°) La CFDT aurait été un frein dans l'action du chemin de fer

Il était évident à partir du moment où la Direction avait globalisé les revendications des cheminots et officialisé une date de réunion à Paris, le rapport de force devait se modifier. La CFDT a fait en temps voulu les propositions nécessaires.

La CGT n'a jamais répondu à la proposition de la CFDT. Pourquoi ? Donc pour la CFDT il n'était pas question de sortir de l'action, il était seulement question de renforcer l'action en cours.

La CGT a refusé de répondre à nos propositions en refusant de venir à une réunion proposée par la CGT qui devait se concerter d'abord, à rompre l'unité d'action des cheminots et les perspectives de développement de l'action attendu après quatre semaines de grève.

Après quatre semaines de grève, le conflit ne pouvait pas rester isolé dans le service.

La CGT a trop de tradition ouvrière pour ne pas savoir cela. Voilà pourquoi nous sommes certains qu'ils trahissent la réalité et les faits.

3°) La CFDT dans les moments chauds — comme par exemple l'entrée des grévistes du chemin de fer - H.B.L. - dans la salle du Conseil d'administration — n'aurait pas été à la pointe de l'action

C'est une accusation des plus ridicules et que des milliers de travailleurs trouvent injustifiée. Ces milliers ont vu le reportage télévisé de FR 3 Nancy et Télé-Luxembourg, où c'est SAUER Roger, délégué mineur CFDT CARLING — qui de la voix et du geste a pris la tête de l'entrée dans le château où siégeait ce qui restait du Conseil d'Administration. Alors accuser la CFDT de faiblesse dans ce domaine... c'est ridicule. Mais d'avoir fait rentrer le personnel gréviste dans la salle du Conseil d'Administration, ce n'est pas une gloire pour la CFDT.

Avoir élevé la voix devant le Directeur est quelque chose, semble-t-il, de très exceptionnel puisque la CGT s'en glorifie.

A la CFDT, cela arrive fréquemment d'élever la voix devant les représentants de la Direction.

Mais dans la salle du Conseil d'administration, la CFDT n'avait pas besoin de faire du « cinéma » devant le personnel. Trois quarts du personnel présent, ou probablement plus étaient des syndiqués CFDT.

Côté d'autres syndicats, il n'y avait pas ou peu de syndiqués dans les grévistes.

Les présents de la CGT étaient pour la plupart des militants CGT d'autres services et puits.

Alors il fallait combler sa faiblesse au niveau des syndiqués Chemin de Fer présents au château en faisant du vent et en élevant la voix.

La force de la CFDT dans la grève chemin de fer ne résidait pas dans ce cinéma. La force de la CFDT c'était ses syndiqués. La présence réelle et la mobilisation massive de la CFDT lui permettait d'être calme, mais très ferme. Cela la CGT ne semble pas l'avoir compris.

EN CONCLUSION :

La CFDT se refuse de remplir son journal syndical en répliques d'attaques à partir de « faits » arrangés pour justifier le soi-disant virage à droite.

Par ailleurs, la CFDT a des objectifs généraux et d'ensemble connus de tous les travailleurs de France. Mais cette transformation fondamentale de la Société à laquelle la CFDT agit pour, ne se fera pas par enchantement et l'affirmation de nocivité du pouvoir en place. Depuis vingt ans, le syndicalisme n'aurait plus contracté ni fait avancer la réalisation des aspirations de la classe ouvrière française.

Que l'on nous comprenne bien : la volonté de la CFDT d'avancer ne nous pousse pas à passer l'importe quel compromis avec le patronat ou le pouvoir politique.

La CFDT ne fera pas des compromis temporaires mais surtout de manière significative dans la bonne ligne de nos revendications générales.

Avantage en nature - Chauffage

En application de l'accord du 19 juin 1978, la valeur de base de l'attribution annuelle de combustible prévue à l'article 4 du protocole du 27 mai 1974 est portée à : 3 430 francs à compter du 1^{er} avril 1980

est l'une des principales caisses de retraite du régime de retraite et de prévoyance des cadres institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 et coordonné par l'AGIRC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
de 24 membres
(12 représentants des salariés
12 représentants des employeurs)

12 représentants
des salariés

VOUS VOTEZ POUR

L'ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE

200 représentants des salariés

renouvelée tous les cinq ans.
Elle désigne le Conseil et se réunit
chaque année pour examiner
← le rapport du Conseil et
proposer des améliorations.

220 000 participants (cadres, assimilés cadres
et retraités) votent en avril et mai 1980
(Date limite 5 juin 1980)

LES ELECTIONS CAPIMMEC vont avoir lieu entre le 1^{er} avril et le 5 juin 1980, elles auront pour but d'élire une ASSEMBLEE GENERALE de 200 représentants des SALARIES.

Renouvelée tous les cinq ans, l'assemblée générale désigne le Conseil où siègent 12 représentants des salariés et se réunit chaque année pour examiner le rapport du Conseil et proposer des améliorations.

La profession minière participe à cette élection qui intéresse 220 000 ELECTEURS.

RÈGLEMENT POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Collège des Participants :

Article premier. — Sont électeurs, au cours de l'exercice du scrutin, les Participants qui au 31 décembre de l'exercice pénultième, ont la qualité de :

1.) Membres cotisants du personnel des entreprises adhérentes, au titre des articles 4 et 4 bis de la Convention Collective Nationale du 14 mars 1947, ou de l'article 36 de l'annexe 1 à ladite Convention ;

2.) Participants attributaires de points gratuits, pour cause de maladie, d'invalidité ou de chômage, au titre des articles 8 et 8 bis de l'Annexe 1 à la Convention susvisée ;

3.) Anciens salariés des entreprises adhérentes titulaires d'une allocation de retraite, à l'exclusion de leurs ayants droit.

Article 9. — Pour le personnel visé au § 1 de l'article 1^{er}, le vote aura lieu :

— par correspondance en ce qui concerne les Etablissements comptant moins de dix Participants cotisants recensés ;

— au sein de l'Etablissement pour les Etablissements dont l'effectif de Participants recensés est égal ou supérieur à dix. En ce cas, il sera procédé à l'organisation matérielle du vote et du dépouillement comme en matière d'élections aux Comités d'Entreprise. Néanmoins, si ces Etablissements en expriment le désir avant une date fixée par la Caisse, le vote de leur personnel en fonction aura lieu par correspondance ;

— pour les participants visés aux §§ 2 et 3 de l'article 1^{er}, le vote aura lieu par correspondance.

En cas de vote par correspondance, les bulletins devront être envoyés directement par les intéressés, sous double enveloppe, à la Caisse.

Tout bulletin parvenu à la Caisse postérieurement à la date du scrutin fixée en exécution de l'article 6 sera nul.

Sont électeurs : Les ingénieurs et cadres, les ETAM actifs, retraités ou en raccordement des échelles égales ou supérieures à 11 au jour (ancienne échelle 7 et 10 au fond (ancienne échelle 2) des exploitations minières : charbon, potasse, uranium, ardoisières, etc.) et de la Sécurité Sociale Minière, ainsi que des exploitations du fer est (mais la numérotation des échelles est différente).

A noter que les ETAM en raccordement voteront pour la première fois, que pour les Charbonnages, au moins, le vote des Actifs et Retraités aura lieu par correspondance.

LA C.F.D.T. PRÉSENTE DES CANDIDATS

Plus de 200 camarades, ingénieurs et Cadres, Agents de Maîtrise, Techniciens, Administratifs, Actifs et Retraités ont accepté de représenter la CFDT aux élections de la CAPIMMEC et parmi eux des camarades de notre profession minière.

On peut leur faire CONFIANCE, ils défendront le PROGRAMME que nous vous proposons sur le plan des RETRAITES MINIERES.

Les cotisations perçues auprès des cotisants ETAM supportent des rajoutes aux taux de cotisation normaux (1,76 % pour la tranche T1 et 6,18 pour les tranches T 2 et T 3), rajoutes qui sont le résultat de majoration temporaire : 0,69 et 2,06 et de majoration de raccordement : 0,15 et 0,82 % (dans les Charbonnages).

La CFDT n'a jamais cessé depuis 1970 de réclamer la suppression de ces rajoutes et, si la première doit disparaître en 1981, seule la pression des ETAM pourra

faire supprimer cette cotisation « raccordement » que seuls paient les ETAM.

De même les cotisations « prévoyance et décès » et « services militaires et ouvriers » devraient pouvoir diminuer les réserves financières de ces caisses pouvant assurer plusieurs années de prestation.

Quoi qu'il en soit, au 1^{er} janvier 1981, les cotisations réclamées aux ETAM devraient baisser de 0,69 % sur la tranche T1 et de 2,06 % sur les tranches supérieures.

Les fonds sociaux : il faut regretter le manque d'information sur les activités, conditions et valeurs du FONDS SOCIAL de la CAPIMMEC.

Cependant il y a un point important qu'il faut faire ressortir : c'est que les AIDES et ACTIVITES du Fonds Social ne sont pas servies aux ETAM en raccordement et ce pendant une période qui peut durer de 5 à 13 ans entre l'âge de départ en retraite normale et l'âge de prise en charge de la retraite par la CAPIMMEC (60 à 63 ans).

La C.F.D.T. ne peut accepter que cette période ne soit pas couverte par les Fonds Sociaux et c'est une des revendications qui sera défendue à l'Assemblée Nationale par les ELUS C.F.D.T., surtout après la reconnaissance de ces ETAM en tant qu'électeurs.

Il faut signaler qu'une partie importante des fonds sociaux demeure l'attribution de « Bourses d'Etudes » pour les enfants des ressortissants actifs et retraités ; les Charbonnages, par exemple, prenant en charge les enfants des ETAM en recordement suite à des démarches incessantes des syndicats et de la C.F.D.T. en particulier ; mais qu'en est-il dans les autres substances ?

Le raccordement : Les accords du 15 mai 1977 ont apporté un certain nombre d'améliorations pour les rentes de veuve, pour les ETAM partant en retraite CAN avant le droit à raccordement pour les ETAM des services continus ; mais il reste encore des revendications qui n'ont pas été acceptées à cette époque et qui sont au programme de la C.F.D.T. :

— réversion aux veuves à 60 % au lieu de 50 % ;

— réduction de l'obligation de 15 ans de commissionnement pour le droit au raccordement ETAM.

La retraite complémentaire. Et il faudrait y ajouter :

— refus de la liquidation à 60 ans des points ARRCO sur la tranche T1 qui n'ont pas donné lieu à cotisation après le 1^{er} janvier 1971 ;

— suppression de tout abattement pour les retraites obtenues dans des fonctions et échelles qui ont été reprises dans le cadre des « travaux manuels ».

● Les élus CFDT seront à votre service pour :

- Vous informer sur les mesures prises par le Conseil en matière d'utilisation des fonds sociaux, des prêts à la construction, des bourses d'études...
- Vous renseigner sur la réglementation d'ensemble du régime de retraite.
- Vous conseiller sur la liquidation des dossiers de retraite.
- Faciliter vos relations avec la caisse.

● Les élus CFDT œuvreront :

- Pour améliorer les procédures de consultation des participants sur les projets de la Caisse.
- Pour une politique plus active dans la gestion des fonds sociaux, par une décentralisation dans les décisions.
- Pour promouvoir les réformes nécessaires, afin que la voix des salariés soit entendue aussi bien que celle des employeurs.
- La CFDT défendra les intérêts des salariés affiliés au régime des cadres, en prenant en compte la solidarité qui lie toutes les catégories de travailleurs.

Aux élections Prud'homales, la CFDT a obtenu de très bons résultats : elle est le premier syndicat confédéré chez les cadres.

Les cadres aussi font confiance à la CFDT.

LE JOURNAL DU MINEUR



Réunion de la Commission Paritaire des Logements de la C.E.C.A. a pris le 5-3-1980

Cette réunion se situait dans le cadre de la répartition des fonds CECA pour l'aide à l'accession à la propriété et pour l'amélioration de l'habitat, du 9^e programme 1^{re} tranche.

La durée du 9^e programme est de 5 ans, la 1^{re} tranche finira fin 1981. Le montant des fonds de cette première tranche est de 30 MW.

Le représentant de la CECA, M. HAHN rappelle l'orientation de l'utilisation des fonds :

« Dans le précédent programme, la situation de restructuration de la sidérurgie avait conduit la commission à favoriser en priorité cette industrie, pour le montant et le nombre des aides ».

« Pour le 9^e programme, la situation a évolué, la crise énergétique actuelle a pour conséquence entre autre de revaloriser l'exploitation du charbon, donc la commission va cette fois-ci favoriser en priorité les bassins houillers ».

« La réunion d'aujourd'hui n'aura pour but de faire cette répartition mais de permettre à chaque bassin et substance de confirmer, compte tenu de cette évolution, les projets qu'ils avaient préparé et adressé à la CECA.

Le Président de séance redéfinit les critères généraux d'attribution :

1.) Logement favorisant les activités de la CECA conforme à la productivité et à la concurrence.

2.) Aide accrue aux personnes qui en ont besoin et plus pour les ouvriers à conditions sociales modestes.

3.) Considération technique de construction ou de rénovation urbaine.

En plus de ces critères, une réflexion sera faite sur l'aide possible à l'acquisition de logement existant, appartenant à l'entreprise. Chaque direction de bassin a rappelé ses projets :

— H.B.N.P.C. : 200 dossiers à 8 000 F.

— H.B.L. : 300 logements montant des prêts amenés au niveau du prêt de l'entreprise 30 000,00 F.

— CENTRE-MIDI : 240 dossiers à 15 000,00 F accession ; 340 logements HLM ; 100 logements amélioration.

— SIDERURGIE : 10 000 logements

Nord : 2 000 logements,

Lorraine : 4 600 logements,

Centre-Midi : 3 400 logements ;

— MINES DE FER : peu de candidats du fait de la situation de l'entreprise. Les prêts ne sont pas garantis par l'entreprise.

Seul le groupe SACILOR a présenté un projet de 140 logements.

INTERVENTION C.F.D.T. :

1 — SUR LE MONTANT DES PRETS :

« Il est nécessaire de revaloriser le montant des prêts qui déjà varie selon les bassins de 8 000 F à 15 000 F.

Il y a 10 ans, 15 000 F représentaient une partie relativement importante du montant du prix de construction.

Aujourd'hui, le coût de la construction a monté en flèche ; ces prêts n'ayant pas suivi l'évolution apparaissent plus comme une obole qu'une aide.

2 — SUR LES CRITERES :

Certains travailleurs ont, il y a 10 ou 20 ans, accédé à la propriété. Aujourd'hui, il leur est nécessaire d'engager des frais de rénovation. Ils devraient donc pouvoir bénéficier de ces prêts pour cette rénovation.

3 — MINES DE FER :

Si l'entreprise ne peut plus assurer la garantie des prêts CECA, il faut que le Gouvernement puisse le faire à leur place. Les travailleurs ne sont pas responsables de la politique industrielle du patronat et du Gouvernement, et ne doivent donc pas subir les effets de cette politique.

CONCLUSION :

Cette réunion était plutôt informelle. Elle apparaît plus comme un échange d'information ; toutes les réponses aux questions posées ont été éludées ; les syndicats n'ont aucun pouvoir dans ces instances. En dernier ressort c'est le bureau de la CECA qui décide :

— de la répartition entre les pays de la communauté ;

— de la répartition entre les bassins et substances.

Ceci est arbitraire.

Il faut continuer l'action pour une véritable revalorisation de l'habitat minier et la liberté du choix entre le logement de l'entreprise et l'accession à la propriété.

C'est une véritable politique de logement social et l'égalité des droits qui est à imposer dans nos régions minières.